

ECRIRE EN NOIR OU EN BLEU

NOM, Prénom : _____

Classe Fréquentée : _____

Personnes autorisées à venir chercher notre enfant
(en-dehors des cas d'urgence)

Noms Prénoms	N° Téléphone

=====
Nous soussignés _____, certifions **avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités de fonctionnement des services périscolaires.**

À _____, le _____

Signature des parents **(OBLIGATOIRE)**.

✚ ATTENTION ✚

INFORMATIONS COMPLETE = URGENCE TRAITÉE RAPIDEMENT !
POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS LES FICHES REMPLIES ILLISIBLEMENT SERONT REJETÉES

Sans retour de la fiche de secours dûment remplie dans les plus brefs délais, nous serions contraints de ne pas autoriser votre enfant à utiliser les services périscolaires.



MAIRIE DE
Lavau

Année scolaire 2022-2023

GARDERIE

PÉRIODE SCOLAIRE : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
(Garderie Gratuite)

Garderie réservée exclusivement aux enfants scolarisés à Lavau dont les deux parents travaillent.

Garderie commune pour les enfants de maternelle et de primaire.

🕒 ⇒ **LE MATIN** de 7 H 30 à 8 H 50.

🕒 ⇒ **LE MIDI** : seuls les enfants de Maternelle seront gardés jusqu'à 12 H 15 dans les locaux de l'école primaire.

🕒 ⇒ **L'APRÈS-MIDI** de 13 H 30 à 13 H 50.

🕒 ⇒ **LE SOIR** de 17 H 00 à 18 H 30.

MERCREDI (Garderie Payante)

Garderie ouverte à tous les enfants scolarisés à Lavau.

🕒 ⇒ **LE MATIN** de 7 H 30 à 12 H 00.

🕒 ⇒ **13 h 30 à 18 H 30**.

VACANCES SCOLAIRES (Garderie Payante)

La garderie, ouverte à tous les enfants des écoles scolarisés à Lavau, fonctionnera aux vacances :

➤ de la Toussaint : du 24 au 31 Octobre 2022 puis du 02 au 04 Novembre

➤ de Noël : du 19 au 23 Décembre 2022 puis du 26 au 30 Décembre

➤ Le Lundi 2 Janvier 2023

➤ d'Hiver : du 13 Février au 17 Février 2023 puis du 20 au 24 Février

➤ de Printemps : du 17 Avril au 21 Avril 2023 puis du 24 au 28 Avril

➤ d'Été : du 10 Juillet au 28 Juillet 2023 inclus

🕒 ⇒ **DE 7 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 30**.

Un bulletin d'inscription sera diffusé avant chaque période pour les enfants inscrits.

RESTAURATION SCOLAIRE

du Lundi au Vendredi

Les enfants de plus de 3 ans, scolarisés dans la commune peuvent se restaurer à la cantine scolaire (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis). Les enfants sont pris en charge par des agents de la commune à leur école.

REGLEMENT INTERIEUR

✓ ADMISSION DES ENFANTS :

Afin de limiter les risques de contagion, tout enfant malade ne pourra être accepté dans le cadre des services périscolaires. En cas d'état fébrile au-delà de 38°C ou de suspicion d'une maladie contagieuse, les parents seront immédiatement contactés par un agent de la commune pour venir chercher leur enfant. Rappel : la garderie gratuite est réservée aux deux parents qui travaillent.

✓ ARRIVÉE DES ENFANTS :

Pour éviter tout incident, le parent ou la personne autorisée par écrit doit confier en personne l'enfant au personnel de la garderie, à l'intérieur de l'établissement.

✓ DÉPART DES ENFANTS :

Pour des raisons de sécurité, les enfants de maternelle ne peuvent être récupérés pendant le trajet école-garderie, le parent ou la personne autorisée doit attendre que l'enfant arrive en garderie, s'il n'est pas arrivé à temps à l'école. Tous les enfants de la garderie devront être repris au plus tard à 18 h 30 (amende de 10€ en cas de dépassement) par un parent ou toute autre personne désignée ci-après. Les enfants ne doivent pas quitter la garderie seul. Si un enfant quitte la garderie seul sans l'autorisation d'un parent, celui-ci sera exclu définitivement. Tout enfant manquant fera l'objet d'un signalement en gendarmerie.

✓ FONCTIONNEMENT :

En cas d'effectif insuffisamment inscrit pour la cantine ou la garderie, la municipalité se réserve le droit de fermer temporairement l'accueil.

✓ DISCIPLINE :

À tout moment, pour des raisons de discipline, la municipalité se verra dans l'obligation de renvoyer les trouble-fêtes temporairement ou définitivement après un simple avertissement.

✓ ACTIVITÉS :

Les enfants inscrits sont tenus à se rendre aux activités. En cas d'absence et sans justificatif médical, l'enfant sera exclu définitivement. Toutes activités commencées ne donneront lieu à aucun remboursement.

Nom, prénom :

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

☎ _____ (Inscrivez L.R. si Liste Rouge)

Nom Prénom du PARENT 1 : _____

Lieu de Travail et téléphone : _____

Nom Prénom du PARENT 2 : _____

Lieu de Travail et téléphone : _____

Médecin à contacter : _____

☎ _____

Adresse : _____

Personnes à contacter en cas d'URGENCE

Noms Prénoms	N° Téléphone
①	
②	
③	
④	

Renseignements santé destinés aux services de secours :

Votre enfant prend-t-il un traitement journalier ? Si oui lequel ?

(Nous vous rappelons que le personnel n'est pas habilité à administrer un quelconque traitement.)

L'enfant présente-t-il une maladie particulière ? _____

Des allergies ? (précisez) _____

L'enfant suit-il un régime ? (précisez) _____

Groupe sanguin de l'enfant : _____

Autres renseignements : _____

LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS FOURNIS CI-DESSUS ET AUTORISE LE RESPONSABLE DE L'ENFANT PENDANT LA GARDERIE OU LA RESTAURATION SCOLAIRE A LE FAIRE HOSPITALISER EN CAS D'URGENCE.

Date :

Signature :